

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ;. **Secrétaire de séance** : COLAS David **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

19. Affaires financières – Adoption du Budget Primitif – PETITS CHAMPS 2023 (29600)

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 400 160 € en fonctionnement et à 405 760 € en investissement.

Ce budget retrace les opérations et variations de stocks liées aux opérations concernant la zone d'activité. Pour 2024, il n'est pas prévu, à priori, d'opération particulière hormis des ventes.

Les ventes de terrains nécessaires à l'équilibre de ce budget s'établissent à 133 310 € sachant qu'il reste actuellement 4 parcelles à commercialiser correspondant à une superficie de 14 078 m². Il faut souligner que ce montant budgété en recette génère un vide de trésorerie tant que les ventes ne sont pas réalisées.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- De l'approuver

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 04/04/2024
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY